

## Lundi 3 janvier 2022

E-mai : [fodgfip44@gmail.com](mailto:fodgfip44@gmail.com)

### Audioconférence ministérielle du jeudi 30 décembre 2021

#### Une année sans fin

En lieu et place d'une trêve, pour laquelle chacun pouvait aspirer, l'arrivée du nouveau variant Omicron a démultiplié le nombre de cas positifs au Covid, sur l'ensemble du territoire métropolitain mais également en outre-mer.

La Secrétaire Générale du ministère a convoqué en urgence une nouvelle audioconférence, le jeudi 30 décembre après-midi, pour présenter les dernières mesures gouvernementales.

Malgré cette convocation en dernière minute, **FO Finances** a pu se rendre disponible.

Pas d'annonce spectaculaire, mais la présentation des décisions du gouvernement a été au programme avec ses répercussions sur les directions et services du ministère.

#### Télétravail

Une nouvelle, et certainement pas dernière, circulaire du ministère de la fonction publique a été publiée le 29 décembre.

**L'aspect le plus important est le retour aux trois jours de télétravail obligatoires pour les missions le permettant et la ministre de la fonction publique encourage aux 4 jours. La mesure démarre à compter du 3 janvier et ce pour une durée de trois semaines.**

Tous les agents sont concernés, y compris ceux qui n'ont pas signé une convention individuelle.

Conformément à l'accord-cadre du 13 juillet 2021, l'indemnisation (forfait télétravail) s'applique en cas de télétravail contraint.

En vertu du décret et de l'arrêté du 26 août 2021, elle

reste de 2,5€ par jour et demeure plafonnée à 220€ par an.

Non intégré dans le projet initial, l'instauration de cette indemnité en situation de crise est un acquis obtenu par **FO**, lors de la négociation de l'été dernier.

Un jour de présence par semaine est obligatoire de manière alternée afin que l'ensemble d'une équipe de travail ne se trouve pas sur le site en même temps.

Par comparaison aux épisodes précédents et aux obstacles souvent apparus, **FO Finances** sera vigilante sur une harmonisation de la mise en œuvre de ces 3 jours obligatoires dans les directions.

#### Mesures barrières pour le travail sur site

Les règles sanitaires renforcées doivent être strictement appliquées, notamment :

- x le respect des gestes barrière,
- x la désinfection renforcée des postes de travail,
- x l'utilisation régulière de gel hydro-alcoolique,
- x l'aération des pièces,
- x l'installation dans les locaux professionnels les plus fréquentés de capteurs de CO<sup>2</sup>.



Sur ce dernier point, si le ministère s'engage dans ces achats, **FO Finances** a demandé sur quel budget seront imputées ces éventuelles dépenses, considérant que leur caractère exceptionnel nécessite une dotation complémentaire au budget initial voté dans la loi de

finances.

Actuellement ces dépenses sont amputées sur le budget « immobilier » des directions, mais pour le Secrétariat Général le coût est modéré.

L'organisation d'un lissage des horaires de départ et d'arrivée afin de limiter les brassages de population dans les transports en commun et sur le lieu de travail doit être privilégiée par les chefs de service.

## Restaurants administratifs

Dans les restaurants administratifs, le maintien d'une distance de deux mètres entre chaque convive est réaffirmé.

Les cafétérias ne seront pas fermées, mais la consommation ne pourra pas s'effectuer sur place.

## Annulation des manifestations de convivialité



Toutes les manifestations de convivialité, type galette ou vœux, sont annulées.

## Gestion des réunions

Les réunions en audio ou en visioconférence seront privilégiées.

Lorsqu'elles se tiendront en présentiel, les réunions doivent être organisées dans le strict respect des gestes barrières.

## Activité syndicale

**FO Finances** a rappelé qu'aucune directive n'interdit l'activité syndicale dans la période comme l'organisation de réunions ou de visites de site, en respectant bien entendu scrupuleusement les gestes barrières.

La Secrétaire Générale renvoie cette question à une étude au cas par cas au niveau local.

Cette réponse risque d'amener comme par le passé à des crispations bien inutiles dans la période.

La demande permettant l'organisation de visioconférences ou audioconférences par les syndicats a été renouvelée.

La Secrétaire Générale renvoie encore une fois à une réponse de la DGAFP : dans une année où les élections professionnelles approchent, cette réponse n'est pas acceptable.



## Organisation des services

**FO Finances** a mis en exergue le risque de la continuité du service au regard du nombre de contaminés et des cas contacts.

A ce stade, l'administration n'envisage pas de réactiver le Plan de Continuité d'Activité (PCA), mais la situation sera évolutive en fonction de l'absentéisme réellement constaté.

A ce jour, les écoles de formation poursuivent les cours en présentiel en application du même régime que pour les universités et des écoles en général.

## ASA /enfants malades



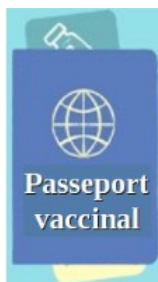
Le régime des autorisations d'absence pour garde d'enfants malades n'a pas été modifié.

Aucune information n'a pu nous être fournie sur la situation en outre-mer. Des éléments statistiques devraient être publiés la première semaine de janvier.

## Pass vaccinal

La vaccination demeure l'élément déterminant pour se prémunir contre les formes graves de la pandémie, même si elle n'exclut ni de contaminer, ni d'être contaminé.

Les autorisations d'absence sont maintenues pour se rendre dans un centre de vaccination.



Le projet de Loi adopté en Conseil des Ministres le lundi 27 décembre et débattu au Parlement dès cette semaine remplacera le pass sanitaire par le pass vaccinal.

Il prévoit entre autres sa détention pour prendre les trains "grandes lignes" ce qui pourrait concerner quelques collègues et notamment les stagiaires en formation

initiale ou continue.

**De « vivre avec le virus », les multiples rebonds de cette pandémie revienne à surtout «travailler avec le virus », le raccourcissement des délais d'isolement pour les cas contact et les contaminés, en est un nouvel exemple.**

**Ce qui ressort de ce nouvel épisode est la grande lassitude collective ressentie. Rien ne laisse entrevoir une sortie de crise à court et moyen terme.**

**L'année 2022 sera de nouveau parsemée de nouvelles annonces nécessitant de réunir en urgence des audioconférences ministérielles.**

**La prochaine est d'ores et déjà programmée pour le mercredi 5 janvier après-midi.**

**Espérons que toutes ne seront pas avec des annonces aussi négatives que celles de ce jour.**